

Questions/réponses à propos de l'assurance de base

- **Jusqu'à quand puis-je résilier ma police auprès de mon assurance de base?**
Chaque année, la date limite pour changer de caisse maladie est fixée au 30 novembre (le courrier de résiliation doit être parvenu à la caisse à cette date au plus tard).
- **Toutes les assurances de base proposent-elles les mêmes prestations?**
Légalement oui, les prestations étant définies par des ordonnances, des lois et des listes. Pour ce qui est des traitements hors liste (off label) les caisses peuvent avoir des interprétations et des pratiques différentes, d'où l'intérêt de se renseigner auprès de son médecin si on suit un de ces traitements.
- **Une caisse peut-elle refuser un assuré?**
Non, quel que soit son âge ou son état de santé, un assuré ne peut pas être refusé par une caisse. En revanche, la caisse dans laquelle on est peut nous empêcher de partir dans le cas où on a un contentieux financier (primes impayées).
- **Doit-on remplir un questionnaire de santé pour l'assurance de base?**
Non !
- **En plein traitement, peut-on changer de caisse?**
Oui, on peut changer de caisse en cours de traitement, mais il faudrait en parler avec son médecin, car si dans le cas d'un traitement hors liste (off label) – comme précisé plus haut – la prise en charge n'est pas la même par toutes les caisses.
- **Je veux changer de caisse, mais j'ai peur de perdre toutes mes assurances complémentaires?**
Il est interdit de faire pression sur les complémentaires quand on change de base. On peut donc changer de base et conserver sa complémentaire dans l'ancienne assurance.
- **A quoi correspond le modèle du tiers-garant?**
L'assuré paye les médicaments à la pharmacie et envoie la facture à son assurance. Il est possible de demander à la pharmacie de payer par facture.
- **A quoi correspond le modèle du tiers-payant?**
La pharmacie envoie directement la facture à l'assureur.
- **Si j'ai plus de 50 ans, puis-je changer de caisse maladie de base?**
Oui, on peut changer de caisse de base chaque année, quel que soit notre âge ou notre état de santé.
- **Peut-on librement changer de modèle et de franchise chaque année?**
Pour le moment oui.
- **En changeant de caisse maladie, est-ce que je participe à la hausse des primes maladie de l'année prochaine?**
Notre système étant basé sur la concurrence, le changement de caisse maladie est encouragé et constitue un droit revenant à chaque citoyen.